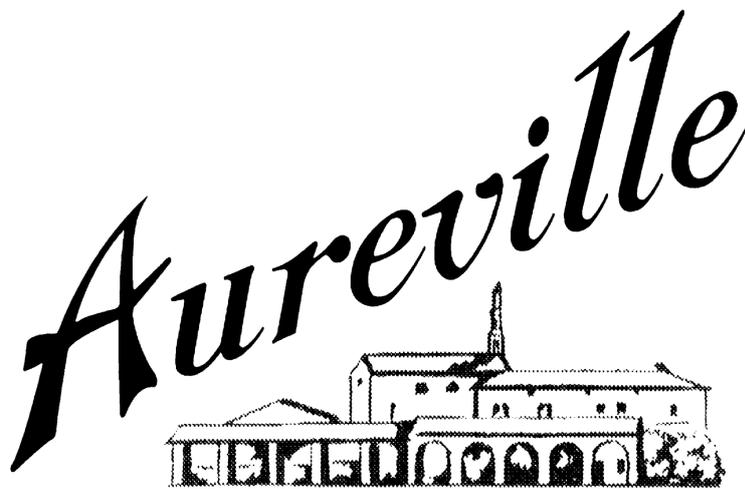


Mairie d'Aureville
4, place du Village
31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29
Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

**Compte Rendu de la réunion
Du conseil municipal
d'AUREVILLE**



Mardi 30 mars 2021

SOMMAIRE

Table des matières

SUJETS AVEC DEBAT	4
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS	4
DOCUMENTS BUDGETAIRES	4
Approbation Du Compte de Gestion 2020	4
Approbation Du Compte Administratif 2020.....	5
Affectation De Résultat Budget Communal 2020.	5
Vote du BP 2021.	5
Vote des taux communaux 2021.	6
Tarifs 2021 De La Cantine Scolaire – Tarifs Dégressifs Applicables À Compter Du 26 Avril 2021 – Modalités D’application.....	6
Mise En Place Du Tarif De La Garderie Scolaire – Tarifs Dégressifs Applicables À Compter Du 26 avril 2021 – Modalités D’application.....	7
Approbation Du Compte De Gestion Du Budget Annexe « Le Clos Du Cossignol » 2020.....	8
Approbation Du Compte Administratif Du Budget Annexe « Le Clos Du Cossignol » 2020.....	8
Affectation De Résultat Budget Annexe Du Clos Du Cossignol 2020.	8
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE D’OECO.....	9
DEMANDE DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE	9
DÉBAT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLANIFICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DU SICOVAL	9
SÉCURISATION DU PARC DU CHÂTEAU – MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN	10
SUJETS SANS DEBAT	11
Vie Communale	11
Urbanisation/Voirie/Travaux	11
<i>Salles des Fêtes - Hangar</i>	11
<i>Cheminement piétonnier</i>	11
<i>divers travaux</i>	11
<i>Parc</i>	11
<i>Fibre optique</i>	11
École/Sport/Associations.....	11
<i>Associations</i>	11
Communication	12
Ccas.....	12
Vie Intercommunale	12
SICOVAL	12
<i>Conseil de Communauté</i>	12
<i>Groupes opérationnels</i>	12

Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2021

CM 2021-03

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

CAMUS Gabriel
LANDREA Benoît
GROENEN Jesse
MANENT Corinne
AJAC Carole
VERBEKE Céline
ESPIC Xavier
BOISLIVEAU Anthony
MOUMIN Jean-Marc
BACCHIN Patrice
CASSAN Christine
ANDRE Dominique
TARROUX Francis
GILLES André
SCHMIT Sylvie

Absents excusés

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 23 février 2021.**
 - **Sujet avec débats**
 1. Approbation du compte de gestion 2020
 2. Approbation du compte administratif 2020
 3. Affectation du résultat 2020
 4. Vote des taux des taxes communales
 5. Vote du Budget Primitif 2021
 6. Salle des fêtes et halle couverte : avenant N°1 de la maîtrise d'œuvre
 7. Délibération diagnostic énergétique des bâtiments scolaires
 8. Délibération PLUI
 9. Aménagement du parc du château
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 mars 2021 à 20h30.

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion se tient en présentiel et en visioconférence.

8 conseillers municipaux sont en visioconférence,

Membres en exercice : 15 / Présents : 15/ Pouvoir : 0 / Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 23 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur GILLES André est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

SUJETS AVEC DEBAT

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS par mois.

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

Élu	ESPIC Xavier		MANENT Corinne	MOUMIN Jean-Marc	TARROUX Francis
Fonction	Maire d'Aureville	Personne associée au conseil de communauté du Sicoval	Maire-Adjoint d'Aureville	Maire-Adjoint d'Aureville	Maire-Adjoint d'Aureville
Indemnité de fonction	400 €	538.29 €	100 €	100 €	100 €
Avantage en nature	/		/	/	/
Remboursement de frais	/		/	/	/

DOCUMENTS BUDGETAIRES

Approbation Du Compte de Gestion 2020

CM-03/2021-07/01

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Approbation Du Compte Administratif 2020**CM-03/2021-08/02**

Sous la présidence de Monsieur GILLES André, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	412 511.10 €	
Recettes	383 964.76 €	
	Déficit de clôture :	28 546.34 €

Investissement

Dépenses	497 615.10€	
Recettes	469 251.25 €	
	Déficit de clôture :	28 363.87 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors de la présence de Monsieur Xavier ESPIC, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affectation De Résultat Budget Communal 2020.**CM-03/2021-09/03**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement 28 564.34 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :	- 28 564.34 €
B Résultats antérieurs reportés :	+ 406 348.03 €
C Résultat à affecter :	377 801.69 €
D Solde d'exécution d'investissement :	- 28 363.87 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **28 363.87 €**

2) Report en fonctionnement R 002 **349 437.82 €**

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Vote du BP 2021.**CM-03/2021-10/04**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 998 835.82 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 013 023.87 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 998 835.82	1 998 835.82
Section d'investissement	1 013 023.87	1 013 023.87
TOTAL	3 011 859.69	3 011 859.69

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 998 835.82	1 998 835.82
Section d'investissement	1 013 023.87	1 013 023.87
TOTAL	3 011 859.69	3 011 859.69

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Vote des taux communaux 2021.

CM-03/2021-11/05

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la commission des finances s'est réunie le 10 mars 2021 pour élaborer le projet de Budget Primitif communal.

Pour couvrir les dépenses 2021 et compenser le coût de la vie et les baisses des dotations de l'État, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux communaux de 2 % concernant les Taxes Foncières Bâti et Non Bâti.

Après avoir examiné le projet de budget et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des taux communaux tels que présenté par Monsieur le Maire, pour compenser l'évolution du coût de la vie et les baisses des dotations de l'État.

Les nouveaux taux communaux pour 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Rappel 2020		Bases 2021	Variation	
32.05 % (taux communal 2020 + taux départ 2020)	F.B.	794 900 €	2 %	32.69 % 259 853 €
36.52 %	F.N.B.	24 300 €	2 %	37.25 % 9 052 €
	Total	Total produit attendu		268 905 € -107 831€ (Coefficient correcteur) + 2 536 € (compensations)
				163 610 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Tarifs 2021 De La Cantine Scolaire – Tarifs Dégressifs Applicables À Compter Du 26 Avril 2021 – Modalités D'application.

CM-03/2021-12/06

Devant les difficultés à équilibrer le BP 2021, et suite à la mise en place de personnel supplémentaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 0.15 € la participation communale appliquée au prix des repas scolaires du service commun de la restauration du Sicoval. Cette augmentation sera prise en compte au 26 avril 2021.

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, rappelle à son Conseil Municipal que par délibération en date du 7 février 2007, il a décidé de mettre en place sur la commune d'Aureville, des tarifs différentiels du prix de la cantine scolaire en fonction des revenus et du nombre de personnes de chaque famille. Les taux de réduction ont été définis.

Cette mesure s'applique aux enfants d'Aureville qui fréquentent les cantines scolaires de l'école maternelle du SIEMCA (Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle des Coteaux de l'Ariège) et du primaire (Regroupement Pédagogique Intercommunal Aureville/Clermont le Fort).

Cette délibération a pour objet de préciser les tarifs appliqués à chaque taux définis.

Prix des repas :

	Repas primaire	Repas maternelle
Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise	3.79 €	3.69 €
Réduction de 5 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3	3.60 €	3.50 €
Réduction de 20 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2	3.03 €	2.95 €
Réduction de 40 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1	2.27 €	2.21 €

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Aureville prend en charge la facturation des repas de tous les enfants d'Aureville quel que soit leur lieu de scolarisation (École de Clermont le Fort ou Aureville, SIEMCA) et assume sur le budget communal la somme représentant la différence entre le tarif du Sicoval et celui appliqué par la commune.

Le SIEMCA et la commune de Clermont le Fort factureront à la commune d'Aureville, les repas sur la base de leurs tarifs respectifs.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Mise En Place Du Tarif De La Garderie Scolaire – Tarifs Dégressifs Applicables À Compter Du 26 avril 2021 – Modalités D'application.

CM-03/2021-13/07

Monsieur le maire rappelle que la commune offre un service de garderie scolaire aux élèves d'Aureville. L'accueil est assuré le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h à 19h, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi et le mercredi de 11h à 12h30 en période de classe et se tient dans la salle de garderie scolaire.

Devant les difficultés que rencontrent la commune à équilibrer le BP 2021, et suite à la mise en place de personnel supplémentaire, le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'augmenter le tarif de la garderie scolaire à compter du 26 avril 2021.

Après en avoir débattu, la grille tarifaire suivante a été adoptée :

Sur la base de **7 euros par jour de présence** (matin seul **ou** matin + soir **ou** soir seul).

On peut s'inscrire pour 1, 2, 3 ou 4 jours.

Le mercredi reste totalement gratuit.

Gratuité totale après le départ de la navette le matin.

Gratuité totale avant l'arrivée de la navette l'après-midi.

Tarif dégressif pour les fratries.

Tarif dégressif en fonction des revenus.

Tarifs au trimestre :

	Forfait 4 jours	Prix au jour de présence
1 enfant	28 euros	7 euros
2 enfants	39 euros	9.75 euros
3 enfants	47 euros	11.75 euros

Le même tarif dégressif que pour la cantine (calculé au Quotient Familial définis par le Conseil Municipal) sera appliqué, soit :

	Lundi / mardi /jeudi ou vendredi			
	0 %	5% (QF1)	20% (QF 2)	40% (QF 3)
1 enfant	28 €	26.60€	22.40 €	16.80 €
2 enfants	39 €	37.05 €	31.20 €	23.40 €
3 enfants	47 €	44.65 €	37.60 €	28.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'appliquer ce nouveau tarif de la garderie scolaire à compter du 26 avril 2021.

D'appliquer le tarif dégressif, comme pour la cantine scolaire.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires..

D'inscrire les crédits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Approbation Du Compte De Gestion Du Budget Annexe « Le Clos Du Cossignol » 2020.

CM-03/2021-14/08

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Approbation Du Compte Administratif Du Budget Annexe « Le Clos Du Cossignol » 2020.

CM-03/2021-15/09

Sous la présidence de Monsieur GILLES André, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « le Clos du Cossignol » 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	150 000 €
Recettes	712 500 €
Excédent de clôture :	662 500 €
Investissement	
Dépenses	150 000 €
Recettes	150 000 €
Excédent de clôture :	0 €
Restes à réaliser :	
Dépenses : 0 €	
Recettes : 0 €	
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de Monsieur Xavier ESPIC, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « le Clos du Cossignol » 2020.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affectation De Résultat Budget Annexe Du Clos Du Cossignol 2020.

CM-03/2021-16/10

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de	562 500 €
- un déficit de fonctionnement	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice :	562 500 €
B Résultats antérieurs reportés :	682 500 €

C Résultat à affecter :	1 245 000 €
D Solde d'exécution d'investissement :	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 245 000 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE D'OEEO.**CM-03/2021-17/11**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'approbation des éléments des missions APD et suivant l'article 6.3 du CCAP, le forfait provisoire de rémunération de l'architecte en charge des études pour la réhabilitation du hangar en vue de la transformer en salle des fêtes et halle couverte, passe du forfait provisoire au forfait définitif.

Il convient donc de prendre un avenant au contrat initial.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public

	En Euros		
	Montant initial du marché de MOE	Montant de l'avenant N°1	Forfait définitif de rémunération
Montant des travaux	131 040.00	34 886.80	165 926.80
TVA – 20%	26 208.00	6 977.36	33 185.36
Total TTC	157 248.00	41 864.16	199 112.16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte l'avenant N°1 au marché initial de MOE pour un montant de 41 864.16€ TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

DEMANDE DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE**CM-03/2021-18/12**

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux de l'école d'Aureville.

S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment

S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

DÉBAT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLANIFICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SICOVAL**CM-03/2021-19/13**

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le II de cet article prévoit que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein

droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

Dans le délai de trois mois précédant cette date soit entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020, les conseils municipaux des communes membres du Sicoval ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence.

Dès lors, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Conformément aux discussions collectives ayant eu lieu en conférence des Maires du Sicoval le 12 octobre 2020, estimant que les conditions ne sont pas réunies à ce jour à l'échelle de l'intercommunalité pour transférer cette compétence immédiatement et réaliser un PLU intercommunal,

Considérant néanmoins qu'un travail préparatoire doit être réalisé afin de mieux définir la méthode, la gouvernance et les enjeux d'un PLUi à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'engager l'élaboration d'un projet d'aménagement à l'échelle de l'Intercommunalité, dans un cadre de gouvernance qui permettrait sa co-construction.

Ce projet permettrait :

D'anticiper sur une éventuelle évolution législative qui imposerait la réalisation d'un PLU intercommunal dans des délais contraints,

De mieux coordonner les politiques d'aménagement, dans leur globalité à l'échelle de l'intercommunalité,

De donner plus de poids et de cohérence aux projets et requêtes communales portées par le Sicoval au sein d'instances telles que le SMEAT (chargé de l'élaboration du SCoT) ou le SMTC (autorité organisatrice des transports).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De s'opposer pour le moment au transfert de la compétence PLU, à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre ;

De s'engager toutefois au sein du Sicoval dans l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'intercommunalité pour préparer ce transfert dans les années futures ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au Préfet du département de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

SÉCURISATION DU PARC DU CHÂTEAU – MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN

CM-03/2021-20/14

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil municipal que suite à l'achat du château et du parc de la commune, il a été décidé d'ouvrir le parc aux administrés ; des travaux de sécurité sont nécessaires.

D'une part des opérations de nettoyages sont en cours déjà depuis plusieurs semaines (débroussaillage, broyage, élagages...).

D'autre part et en vu de l'ouverture au public, il est nécessaire de mettre en place du mobilier urbain (panneaux réglementaires et poubelles de tri dans un premier temps).

De plus, un règlement doit être établi.

Monsieur Patrice BACCHIN en charge de ce dossier, propose :

Un règlement intérieur pour l'utilisation du parc du château. (Voir ci-joint)

Un devis de mobilier urbain :

3 Panneaux d'accueil 620€ X 3 1 860€ HT

2 Poubelles de tri 695€ x 2 1 390€ HT

Frais de port 130€ HT

Soit un total de **3 380€ HT** TVA 20 % 676€ 4 056€ TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Dit que cette dépense sera votée au Budget 2021,

Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

SALLES DES FÊTES – HANGAR

Le dossier APD ayant été approuvé, le dossier d'appel d'offre est en cours de finalisation.

Les demandes de raccordement électriques sont en cours

Point sur les subventions demandées :

DESIL : des pièces complémentaires ont été déposées auprès de la Préfecture

CHEMINEMENT PIÉTONNIER

Nous sommes en attente des devis pour la passerelle bois et métal et pour le revêtement du chemin. Une réunion sera organisée dès que les devis seront établis.

DIVERS TRAVAUX

Madame Sylvie SCHMIT se charge d'annuler le contrat d'électricité concernant le feu clignotant devant l'école.

Un candélabre à l'entrée du village doit être supprimé, en effet, il est positionné à l'emplacement de la future rampe d'accessibilité à la salle des fêtes.

Le feu clignotant à l'entrée du village (qui ne fonctionne pas) doit être également supprimé.

PARC

Rappel de la journée citoyenne du 8 mars 2021.

En vue de l'ouverture au public, Monsieur Patrice BACCHIN présente les panneaux qui seront installés dans le parc ainsi que le règlement qui régira l'utilisation de cet espace public.

Monsieur Jesse GROENEN informe le conseil municipal que, dans le cadre de la « chartre de l'arbre », le Sicoval propose de recenser les arbres remarquables du domaine public de la commune, ils proposent également de faire un diagnostic de sécurité et d'établir un devis d'intervention.

FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la pose de la fibre optique sur le village, nous avons été informé de l'emplacement de sous répartiteurs dans le village. Monsieur le Maire a demandé un plan d'ensemble pour travailler en même temps sur tout les postes prévus.

Un rendez-vous est prévu le 15 avril 2021.

ÉCOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

ÉCOLES

Siemca

Le prochain conseil syndical de déroulera le 1^{er} avril 2021.

RPI

Conseil d'école du 16 mars 2021. RAS.

ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Le comité des fêtes prépare sa « fête » de juin. Elle se déroulera sur une journée et une soirée le 12 juin, en même temps que celle de Vigoulet-Auzil. Il ne sera pas nécessaire de louer de matériel auprès du Sicoval cette année. Il n'y aura pas de « tournée » auprès des Aureillois, une boîte sera à leur disposition au secrétariat de mairie.

Une journée « nettoyons la Nature » est prévue le 9 mai 2021.

Café associatif

L'assemblée générale de l'association se tiendra le 11 avril 2021.

Foyer rural

Le foyer rural reprend les cours de gym en extérieur sur le terrain de sport.

Aurecler

Aurecler reprend également ses activités sous le préau de l'école.

COMMUNICATION

Brèves

Faut-il distribuer les Brèves dans les boîtes aux lettres en même temps que l'envoi par mail ? Pour répondre à cette question, la prochaine Brèves sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres accompagnée d'une enquête sous forme de questionnaire afin de solliciter l'avis des Aurevillois.

Site

Création d'une nouvelle rubrique qui informe des petites entreprises localisées sur la commune. Un appel sera sur la prochaine Brèves.

CCAS

La prochaine réunion du CCAS se déroulera le 14 avril à 20h30 (en présentiel et en visio). A l'ordre du jour : approbation du CA et du Compte de Gestion 2020 du CCAS et vote du BP 2021.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

A l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- Vote des budgets
- Présentation du PDU par TISSEO
- Transport
 - Ligne de connexion à la ligne B du métro : reporté en 2026
 - 3eme ligne du métro reportée en 2028
- Travail sur la mutualisation des services en cours.

GROUPES OPÉRATIONNELS

Gestion de l'eau - Petit cycle de l'eau

Un atelier a été formé pour rapprocher la consommation et la facturation de l'eau. Cette nouvelle facturation devrait être mise en place en 2022.

Numérique

La première réunion consistait essentiellement à faire un état des besoins et des demandes des communes.

Comité stratégique

Réflexion sur la stratégie globale de politique sociale du Sicoval.

Gestion et revalorisation des déchets

Cette réunion était pilotée par DECOSSET qui a exposé le changement de législation concernant le tri à la base des bios déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la réunion du conseil municipal à 23h30.
Bons anniversaires à Corinne et Josy

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 27 avril 2021 à 20h30

CM-03/2021-07/01 - Approbation Du Compte de Gestion 2020

CM-03/2021-08/02 - Approbation Du Compte Administratif 2020

CM-03/2021-09/03 - Affectation De Résultat Budget Communal 2020.

CM-03/2021-10/04 - Vote du BP 2021.

CM-03/2021-11/05 - Vote des taux communaux 2021.

CM-03/2021-12/06 - Tarifs 2021 De La Cantine Scolaire – Tarifs Dégressifs Applicables À Compter Du 26 Avril 2021 – Modalités D'application.

CM-03/2021-13/07 - Mise En Place Du Tarif De La Garderie Scolaire – Tarifs Dégressifs Applicables À Compter Du 26 avril 2021 – Modalités D'application.

CM-03/2021-14/08 - Approbation Du Compte De Gestion Du Budget Annexe « Le Clos Du Cossignol » 2020.

CM-03/2021-15/09 - Approbation Du Compte Administratif Du Budget Annexe « Le Clos Du Cossignol » 2020.

CM-03/2021-16/10 - Affectation De Résultat Budget Annexe Du Clos Du Cossignol 2020.

CM-03/2021-17/11 - Avenant N°1 Au Marché De Maîtrise D'œuvre D'OECO.

CM-03/2021-18/12 - Demande De Diagnostic Énergétique

CM-03/2021-19/13 - Débat Sur Le Transfert De La Compétence Planification Auprès De La Communauté D'agglomération Du Sicoval

CM-03/2021-20/14 -Sécurisation Du Parc Du Château – Mise En Place De Mobilier Urbain

1. <i>AJAC Carole</i>	
2. <i>ANDRE Dominique</i>	
3. <i>BACCHIN Patrice</i>	
4. <i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
5. <i>CAMUS Gabriel</i>	
6. <i>CASSAN Christine</i>	
7. <i>ESPIC Xavier</i>	
8. <i>GILLES André</i>	
9. <i>GROENEN Jesse</i>	
10. <i>LANDREA Benoît</i>	
11. <i>MANENT Corinne</i>	
12. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
13. <i>SCHMIT Sylvie</i>	
14. <i>TARROUX Francis</i>	
15. <i>VERBEKE Céline</i>	